HEADQUARTERS • SIÈGE NEW YORK, NY 10017 TÉL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

RÉFÉRENCE: MSP.N.2020.LOS (Notification – Réunion des États parties)

## Convention des Nations Unies sur le droit de la mer Montego Bay, 10 décembre 1982

Convocation de la trentième Réunion des États parties

En application de l'article 5 (Notification) du Règlement intérieur des réunions des États parties (SPLOS/2/Rev.4), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Aux termes du paragraphe 56 de la résolution 74/19 de l'Assemblée générale du 10 décembre 2019, la trentième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est prévue à New York du 15 au 19 juin 2020.

Compte tenu de l'évolution de la situation liée à la pandémie de COVID-19, les dates, la durée et le format de la Réunion des États parties restent à confirmer. Une fois que ces modalités auront été arrêtées, la présente notification sera intégrée à une notification complémentaire dans laquelle figureront les détails des dispositions prises pour la tenue de la trentième Réunion.

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans le document SPLOS/30/L.1, publié sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation (http://documents.un.org).

## **Documents**

Les documents mentionnés dans l'ordre du jour provisoire seront disponibles ultérieurement à l'adresse

https://www.un.org/Depts/los/meeting states parties/meeting states parties.htm.

Tous les documents relatifs aux réunions actuelles et passées peuvent être consultés à l'adresse https://documents.un.org/, ainsi que sur la page Web mentionnée ci-dessus.

4 avril 2020